

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	11
DELIBERATION N° 2024-016	

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX AVRIL** à quinze heures, se sont réunis au sein de la Villa Aurélienne située sur la Commune de Fréjus (83600), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le quatre avril 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Mireille ANILLO - Jean-François MOISSIN - Martine BOUVARD – Laurence MOULIN - Maxime GRILLET - Sylvie BLANC

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Isabelle MARTEL donne pouvoir à Laurence MOULIN

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Jean-Pierre KLINHOLFF – Frédéric MASQUELIER - Charles MARCHAND – Jean-Luc RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel FLEURY

.....*.....

**OBJET : DELIBERATION INSTITUANT LE PROGRAMME DFCI 2024 - REALISATIONS
2025 - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE FINANCEMENT**

Délibération n° 2024-016

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel a arrêté certains travaux à exécuter sur le territoire des communes du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel : Les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Par ailleurs, la protection au titre de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) peut également s'exercer à travers la réalisation d'études ou la création de servitudes.

Ces travaux, études et servitudes peuvent faire l'objet de financements par le Conseil Départemental du Var, la Région Sud PACA, l'Etat ou le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). En termes de réalisation les travaux peuvent être effectués en régie par le Conseil Départemental du Var mais également par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne du pôle DFCI de l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre de leurs Missions d'Intérêt Général.

Il est proposé pour l'année 2024, le programme suivant à exécuter en 2025 sur le territoire du Syndicat :

I/ Travaux réalisés par le biais de marchés publics

Débroussaillage

Communes	Localisation	Type de travaux	Longueur (m)	Surface (ha)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Fréjus	H78 - Boson	Débroussaillage	2.606	15,0	52.500	5.250	57.750	69.300
Fréjus	H80 - Balcon de l'Esquine	Débroussaillage	819	0,3	450	45	495	594
Fréjus	H67 - Malpey	Débroussaillage	976	8,1	28.350	2.835	31.185	37.422
Bagnols-en-Forêt	G19 - Culasse	Débroussaillage	2.449	1,0	1.500	150	1.650	1.980
Saint-Raphaël	H32 - Cap Roux	Débroussaillage	4.197	1,7	3.950	395	4.345	5.214
Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Débroussaillage	2.000	8,0	28.000	2.800	30.800	36.960
Saint-Raphaël	CVO15	Débroussaillage	900	4,5	3.000	240	3.240	3.888

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Fréjus	H78 - Boson	Débroussaillage	23.100	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR
Fréjus	H80 - Balcon de l'Esquine	Débroussaillage	198	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR
Fréjus	H67 - Malpey	Débroussaillage	12.474	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR
Bagnols-en-Forêt	G19 - Culasse	Débroussaillage	660	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR
Saint-Raphaël	H32 - Cap Roux	Débroussaillage	1.738	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR
Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Débroussaillage	12.320	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR
Saint-Raphaël	CVO15	Débroussaillage	3.888	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR

Soit un montant total prévisionnel de 129.465 € HT :

- 117.750 € HT pour les travaux,
- 11.715 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Hors CVO15 non inscrit dans le PIDAF Estérel, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR	80 % du montant en € HT	100.980 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	50.490 €
		151.470 € TTC

Génie civil

Communes	Localisation	Type de travaux	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Saint-Raphaël	H46 - Ceinturon	Création de deux passages busés et un radier	40.000	4.000	44.000	52.800
Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Remplacement de deux passages busés et enrochement pour maintien de piste	40.000	4.000	44.000	52.800

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Fréjus	H78 - Boson	Création de deux passages busés et un radier	17.600	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR
Fréjus	H80 - Balcon de l'Esquine	Remplacement de deux passages busés et enrochement pour maintien de piste	17.600	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR

Soit un montant total prévisionnel de 88.000 € HT :

- 80.000 € HT pour les travaux,
- 8.000 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR	80 % du montant en € HT	70.400 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	35.200 €
		105.600 € TTC

Citernes

Communes	Localisation	Type de travaux	Quantité	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Puget-sur-Argens	G7 - Gazoduc	Achat et pose de citernes DFCI	2	37.500	0	37.500	45.000

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Puget-sur-Argens	G7 - Gazoduc	Achat et pose de citernes	15.000	Marché public	FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FEADER ou co-financement ETAT / REGION SUD PACA / DEPARTEMENT VAR	80 % du montant en € HT	30.000 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	15.000 €
		45.000 € TTC

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20240410-2024-016-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

II/ Travaux réalisés en régie par le Conseil Départemental du Var

Les travaux susceptibles d'être réalisés en régie et pour lesquels le Syndicat sollicite l'aide du Conseil Départemental du Var sont les suivants :

Communes	Localisation	Type de travaux	Longueur (m)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Fréjus/Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Surfaçage et fossés	7.090	70.920	0	70.920	85.104
Fréjus/Saint-Raphaël	H22 - Route des Cols	Surfaçage et fossés	De SRL17 à SRL20 - 1.600	16.000	0	16.000	19.200
Saint-Raphaël	H33 - Le Rastel	Surfaçage et fossés	1.750	18.000	0	18.000	21.600
Saint-Raphaël	H17 - Baladou	Surfaçage et fossés	8.270	82.700	0	82.700	99.240
Puget-sur-Argens	G5 - La Tranchée	Surfaçage et fossés	3.080	30.770	0	30.770	36.924

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € HT	Mode de réalisation
Fréjus/Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Surfaçage et fossés	0	DEPARTEMENT VAR
Fréjus/Saint-Raphaël	H22 - Route des Cols	Surfaçage et fossés	0	DEPARTEMENT VAR
Saint-Raphaël	H33 - Le Rastel	Surfaçage et fossés	0	DEPARTEMENT VAR
Saint-Raphaël	H17 - Baladou	Surfaçage et fossés	0	DEPARTEMENT VAR
Puget-sur-Argens	G5 - La Tranchée	Surfaçage et fossés	0	DEPARTEMENT VAR

Soit un montant total prévisionnel de travaux de 218.390 € HT.

III/ Travaux réalisés par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne

Le programme quinquennal de travaux 2020-2024 des Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne arrivant à son terme, les travaux susceptibles d'être réalisés pour l'année 2025 sont à l'étude dans le cadre de la nouvelle programmation quinquennale de travaux 2025-2029. Cette dernière sera soumise ultérieurement au vote de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres le programme de travaux 2024 pour une réalisation en 2025,

PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Sud et le Département du Var (FEADER) ou auprès de la Région Sud et le Département du Var uniquement, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite une convention de partenariat avec le Département du Var pour une aide technique de la régie du pôle génie civil concernant les travaux susmentionnés.

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes et les ressources propres du Syndicat, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

CERTIFIE à l'unanimité des membres que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

GARDE à l'unanimité des membres la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget et à réaliser annuellement les travaux indispensables à la bonne fin de l'opération et à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de cette aide,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Le Président :

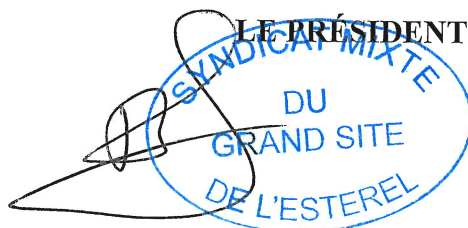
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 10 avril 2024

LE PRÉSIDENT,



DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA